



Mairie de Serres  
Hautes-Alpes

Envoyé en préfecture le 15/03/2023

Reçu en préfecture le 15/03/2023

Publié le

ID : 005-210501664-20230228-2023\_019-DE

S<sup>2</sup>LOW

## DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL n° 2023-019

Séance du 28 Février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit février, à vingt heures trente minutes, l'assemblée délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, M. ROUIT Daniel

### **NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice	15
Présents	12
Absents	3
Nombre de suffrages exprimés :	
Pour	13
Contre	0
Absentions	0

### Date de convocation

23/02/2023

### Date d'affichage

23/02/2023

### **Étaient présents :**

Mme ARLAUD Véronique, Mme DENUT Jacqueline, Mme DERYCKE Mireille, M. DOS SANTOS Miguel, M. GAUTIER Adrien, M. LEBRUN Sébastien, Mme MAYER Arlette, M. PEUZIN Louis, Mme RICHIER Delphine, Mme VERA Martine, M. WOSINSKI André Michel

### **Procurations :**

M. POURCHI Raymond a donné pouvoir à Mme ARLAUD Véronique  
Mme ROBERT Laetitia a donné pouvoir à M. LEBRUN Sébastien

### **Absents excusés :**

M. PINERO Pierre

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. GAUTIER Adrien

## BUDGET ANNEXE LOTISSEMENTS VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

En application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Delphine RICHIER, Adjointe en charge des finances, est désignée présidente de séance.

Mme Delphine RICHIER présente le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M. le Maire.

Les opérations de l'exercice 2022, pour le budget annexe Lotissements fait ressortir les résultats suivants :

	Dépenses	Recettes	Résultats
<b>Report 2021</b>			
Fonctionnement	5 144.83 €		- 5 144.83 €
Investissement	37 008.67 €		- 37 008.67 €
<b>Opérations 2022</b>			
Fonctionnement	57 736.05 €	57 736.05 €	0.00 €
Investissement	12 048.36 €	36 209.45 €	+ 24 161.09 €
<b>Résultat exercice</b>			
Fonctionnement	62 880.88 €	57 736.05 €	- 5 144.83 €
Investissement	49 057.03 €	36 209.45 €	- 12 847.58 €
<b>Résultat global</b>	<b>111 937.91 €</b>	<b>93 945.50 €</b>	<b>- 17 992.41 €</b>

...

Le Maire se retire au moment du vote.

Le conseil municipal,

- Constate l'exactitude des valeurs avec celles du compte de gestion
- Approuve le compte administratif 2022

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus  
Ont signé au registre les membres présents  
Pour extrait conforme  
Fait à Serres

L'Adjointe en charge des finances,



Delphine RICHIER



Le Secrétaire de séance,



Adrien GAUTIER